

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020

Délibération n° 20C/04/12

Date de convocation : 17/07/2020	Nombre de conseillers	
Date de publication : 28/07/2020	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 50 Pouvoirs : 14 Votants : 64

Objet : Création et désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

L'an deux mil vingt, le 23 juillet à 17h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Tricot sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, MM DUBOUIL Bernard, MM DUCHESNE Robert (suppléant de M. CANDELOT Bertrand), DUPONT Didier, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. DUVAL Francis (suppléant de M. FARCE Philippe), MME FLANDRIN Joséane, MM GAINON Christophe, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), MME HENNON Corinne (suppléante de M. HENNON Jean-Louis), MM HOEDT Jean-Michel, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MME MORLIGHEM Monique, M. NAVARRO Julien, MME PARIGOT Marianne (suppléante de M. DOISY Hubert), MM PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane et VERMEULEN Christèle.

Soit 50 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM. DOISY, FLOUR, HENNON et MME LARUE

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CHOQUET Christophe, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, NEGI Michaël, RAUZIER Dominique, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLECAN Pierre.

Ont donné procuration :

- M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
- M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
- MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
- MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;
- M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) à MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) ;
- M. GESBERT Laurent (Royaucourt) à MME DUPONT Stéphanie (Ferrières) ;
- MME GRIGNON-PONCE Véronique (Dompierre) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;
- MME LACOMBE Françoise (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;
- M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;
- M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à MME LEQUEN Astrid (Avrechy) ;
- M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) ;
- MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;
- Mme VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à Mme BARTHE Isabelle (Cernoy) ;
- M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers-la-Motte) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. RENAUX André et Mme SOUDET Sylvie

Le président Frans DESMEDT propose, si l'unanimité du conseil en est d'accord, de voter globalement sur les candidatures qui ont été communiquées avec le rapport. Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C ;
Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

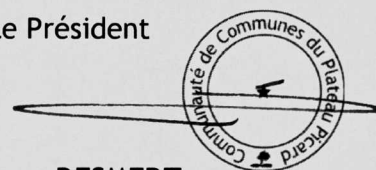
DECIDE

- de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la communauté et ses communes membres, pour la durée du mandat ;
- de désigner les maires des communes membres comme membres de ladite commission ;

PRECISE que les règles régissant le fonctionnement du conseil communautaire s'appliqueront à la CLECT, notamment pour ce qui concerne les modalités de convocation et les règles de quorum et de majorité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 28 juillet 2020